

## SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

**Présents** : C. SAINT-BÉAT, S. CONSTANTIN, N. LAFON, J. LAFON, C. SICOT, G. COURATIN, D. DENTON, M. DEBIARD

Excusées : B. GARCIA-IBAÑEZ, C. BURON

**Secrétaire de séance** : Michel DEBIARD

### COMPTE-RENDUS DE LA SÉANCE DU 07 JUIN 2017

Monsieur le maire donne lecture des comptes rendus des séances du 7 juin et 10 juillet 2017. Ils sont acceptés à l'unanimité.

### RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'EAU

Gérard Couratin présente le rapport annuel du syndicat des eaux de la Lémance. On note une baisse des recettes du fait de la baisse de population sur le territoire du syndicat.

Pour ce qui concerne la commune, les élus demandent au syndicat de réaliser un renforcement du réseau vers Le Carre où de nombreuses maisons ont été construites et où des baisses de pression sont régulièrement ressenties.

#### **Délib. 201729**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### CONTRAT D'ENTRETIEN

Les élus acceptent à l'unanimité le renouvellement du contrat d'entretien de l'élévateur de la mairie. Ce contrat prévoit 2 visites annuelles et coûte 676, 66€ HT par an. Il est tacitement reconductible chaque année pendant 5 ans.

#### **Délib. 201730**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### SUPPRESSION DU CCAS

Le budget du CCAS ne servait qu'à percevoir les recettes du restaurant scolaire et d'en payer les dépenses. L'article 79 de la loi 2015-991 du 07/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS. Aussi, pour une simplification des procédures, et avec l'accord du trésorier de Fumel, ce budget annexe sera supprimé. Ainsi donc le fonctionnement de la cantine entrera dans le budget général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **Délib. 201731**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

**MODIFICATION DE LA RÉGIE GARDERIE SCOLAIRE AVEC  
ADJONCTION DE LA COMPETENCE CANTINE SCOLAIRE**

La suppression du budget CCAS entraîne la clôture de la régie d'encaissement des recettes « Cantine scolaire ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder à la modification de la régie « Garderie scolaire – Transport scolaire » en lui adjoignant la compétence « Cantine scolaire ».

A compter du 01/01/2018, tous les encaissements de recettes de la cantine scolaire seront effectués sur la régie ainsi modifiée « Garderie scolaire – Transport scolaire – Cantine scolaire » domiciliée sur le budget de la commune.

**Délib. 201732**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

**REGIES DE RECETTES : NOMINATION NOUVEAUX REGISSEURS  
ET SUPPLEANTS – ENCAISSES – PERIODICITE DES  
VERSEMENTS :**

Des modifications sont apportées à la liste des régisseurs.

	ENCAISSE	REGISSEURS	PERIODICITE VERSEMENTS
LOCATION SP - GITE	1000 €	F. MARTIAL + L. BALSE	TRIMESTRE
GARDERIE SCOLAIRE - TRANSPORT SCOLAIRE CANTINE SCOLAIRE	1500 €	F. MARTIAL + L. BALSE A. DELAFOSSE + V. COURATIN	MENSUEL
PHOTOCOPIES - FAX	250 €	F. MARTIAL + L. BALSE	SEMESTRIEL
DOMAINE PUBLIC – MARCHES	500 €	F. MARTIAL + L. BALSE M. DEBIARD	TRIMESTRE
MUSEE BERNARD PALISSY	1000 €	F. MARTIAL + L. BALSE Ch. TERRIER + A. DELAFOSSE + V. COURATIN + M. DEBIARD	TRIMESTRE

**Délib. 201733**

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	8	8	8	0	0

### **MATÉRIEL SCOLAIRE**

Du fait de l'arrivée de la classe de CP au sein de l'école, la mairie a acheté du mobilier et du matériel pédagogique à l'école de Biron, ancienne école du RPI désormais fermée.

Bureaux et chaises : 500 €

Tableau : 200 €

Matériel pédagogique : 100 €

### **POINT NUMÉRIQUE**

Le devis pour le matériel nécessaire à l'installation d'un point numérique à la mairie s'élève à 1 147 € TTC. Une subvention de 60% est apportée par l'état.

### **PIRATAGE**

La messagerie de la mairie a été piratée, ce qui provoque des dysfonctionnements dans la communication avec les services extérieurs et avec la population.

### **MAISON DE LA CHASSE**

Pour l'installation de l'électricité à la maison de la chasse, l'achat du fil et de la gaine ainsi que le coût du branchement seront pris en charge par la mairie. L'association se charge du creusement de la tranchée. Une rencontre sera demandée à ENEDIS pour le branchement.

### **STATION D'ÉPURATION**

Serge Constantin nous informe qu'une réunion avec les entreprises a lieu le 12 septembre. Le déplacement d'un poteau électrique, préalable au début des travaux, doit être réalisé le 10 octobre. Les travaux débuteront ensuite dans la semaine 41 ou 42.

Le déplacement du poteau électrique oblige au déplacement du disjoncteur de la salle polyvalente. Une tranchée devra être réalisée et les branchements refaits.

### **EMPLOIS AIDÉS**

L'annonce de la disparition des emplois aidés inquiète les élus. Le contrat de Gérard Durand expire en effet à la fin novembre. La mairie adressera un courrier à la préfecture faisant valoir que la municipalité de Lacapelle-Biron a toujours assuré la formation des personnes employées et en a titularisé plusieurs après des emplois aidés.

### **COMMISSION TRAVAUX**

La commission des travaux se réunira le 30 septembre à 9 heures. Elle étudiera le problème du « décollement » de la salle de rangement du bâtiment principal. Elle s'intéressera aussi aux toilettes publiques.

### **INSCRIPTION SCOLAIRE**

Une habitante de la commune de Gavaudun, dont le père habite Lacapelle-Biron et dont l'enfant est actuellement scolarisé à Montagnac/Lède, a demandé l'inscription de cet enfant à l'école de Lacapelle. Du fait de la présence du grand-père qui récupère l'enfant à la sortie de l'école, et parce que la mère ne souhaite pas que son enfant suive la pédagogie Montessori pratiquée dans l'école de sa commune, l'inscription sera autorisée par le maire.